

EXT. GBO - Projet de loi du Ministre Ducarme sur l'aide médicale pour citoyens "sans papiers"

samedi 27 janvier 2018
09:48

Objet	Projet de loi du Ministre Ducarme sur l'aide médicale pour citoyens "sans papiers"- information du GBO
De	Groupement Belge des Omnipraticiens
À	Serge Perreau - coordinateur IGB - FMM
Envoyé	vendredi 26 janvier 2018 16:38

Projet de loi du Ministre Ducarme

Cet email ne s'affiche pas correctement?

[Cliquez ici pour afficher l'image dans votre navigateur.](#)



Communiqué de
presse



ASGB
MODES
GBO
karTEL

Chère Consœur, cher Confrère,

Pour votre information, vous trouverez ci-dessous le communiqué de presse du Cartel (dont le GBO fait partie) relatif au projet de loi émanant du Ministre Ducarme concernant l'Aide Médicale Médicale improprement appelée « Urgente » (AMU), c'est-à-dire qui concerne les soins destinés destinés aux personnes vivant sur le territoire et qui, pour diverses raisons, ne bénéficient pas (ou (ou pas encore) de couverture assurance – maladie par une mutuelle ou assurance privée.

Le Ministre prévoit aussi des contrôles des médecins qui auraient prodigué des soins dits, selon selon l'expression du Ministre, « soins de confort ».

L'ensemble de la profession s'est indigné de cette proposition à nos yeux inacceptable !

Le Bureau du GBO

Projet de loi du Ministre Ducarme sur l'aide médicale pour les citoyens « sans papiers »

Deux raisons pour le Cartel de ne pas être d'accord avec le projet de loi du Ministre

1. La mission et le devoir de tout médecin est de prodiguer des soins à tout patient qui en a besoin et ce en toute indépendance. Nous n'admettrons pas qu'un quelconque contrôle puisse être exercé sur notre profession afin de décider à notre place ce qui est justifié ou non en matière de soins à cette partie de la population fragilisée et entrant dans le cadre de l'Aide Médicale Urgente (AMU). Contrôler à posteriori le médecin pour savoir si les soins prodigués étaient justifiés ou non est pour nous inacceptable. Nous demandons de pouvoir exercer notre mission dans la confiance de la part des autorités et non une méfiance a priori.
2. La différence de statut entre patients ne peut en aucun cas constituer une entrave à des soins nécessaires. Le fait d'émarger à l'AMU pour certains patients non couverts par une mutuelle ne doit pas faire d'eux des citoyens de seconde zone en matière d'accès aux soins. De nombreuses études ont prouvé, s'il le fallait encore, qu'un recours le plus accessible possible à la première ligne, par exemple, ne pouvait qu'avoir des effets bénéfiques en matière de soins efficaces et très souvent éviter des soins plus coûteux et des hospitalisations évitables.

Pour toutes ces raisons, le Cartel (ASGB, GBO, MoDeS) demandent aux autorités de bien vouloir écouter les intervenants de terrain pour ces questions délicates et de ne pas prendre de mesures qui bouleversent la finalité de l'AMU et qui, de toutes façons, n'auraient qu'un impact marginal sur les coûts.

Notre devise « Les meilleurs soins, accessibles pour tous, au meilleur endroit, par le prestataire le plus adéquat, au moment le plus opportun » est et doit rester notre objectif !

Le 26 janvier 2018

Contact :

Pour le Cartel (ASGB, GBO, MoDeS)

Dr Lawrence Cuvelier

lawrencecuvelier@hotmail.com

GSM : 0476961630

[Retrouvez-nous sur Facebook](#) [Faire suivre à un ami](#)

"Les meilleurs soins, accessibles à tous, au meilleur endroit, par le prestataire le plus adéquat, au moment le plus opportun et au juste prix."

Depuis 1965, le GBO défend avec fermeté cette vision de la médecine et défend le rôle indispensable du médecin généraliste dans l'organisation des soins de santé de notre pays. Le GBO n'aura de cesse de réclamer la revalorisation qui sont essentiellement des actes intellectuels.

Le Groupement Belge des Omnipraticiens (GBO) est associé au Monde des Spécialistes (MoDeS) et) l'Algemeen Syndicaat van Geneeskundigen (ASGB) au sein du Cartel.

26/01/2017 - GBO tous droits réservés.

Ce mailing vous est envoyé de la part du Groupement Belge des Omnipraticiens, qui défend les intérêts des médecins généralistes et de la médecine générale. N'hésitez pas à consulter notre site www.le-gbo.be

Notre adresse :

Groupement Belge des Omnipraticiens

Rue Solleveld 68

Woluwe-Saint-Lambert 1200

Belgium

[Add us to your address book](#)

[se désinscrire de cette liste](#) [mettre à jour vos réglages d'abonnement](#)